



CHSCT du 23 mai 2014

Déclaration liminaire

La Direction Générale des Finances Publiques poursuit aujourd'hui un projet qui consisterait à ne plus solliciter les agents et les cadres de proximité qu'une année sur deux pour l'évaluation des risques professionnels.

Plutôt que de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration du dispositif, la DGFIP fait le choix de la régression.

La CGT Finances Publiques est en désaccord avec une telle démarche en contradiction avec la loi, qui prévoit un recensement annuel des risques, et qui de surcroît pourrait s'avérer dangereuse dans un contexte généralisé de dégradation des conditions de vie au travail et de développement rapide des risques psychosociaux.

La CGT n'accepte pas que les agents payent de leur santé la politique d'austérité du gouvernement. Au contraire, nous considérons que les solutions aux problèmes rencontrés passent par la mise à disposition des moyens nécessaires pour déboucher sur des plans de prévention pertinents et efficaces pour les personnels.

Proposition de vœu du CHSCT 44 :

Le CHSCT 44 dénonce le projet de la DGFIP de ne plus solliciter les agents et les cadres de proximité qu'une année sur deux pour l'évaluation des risques professionnels. Si ce projet, contraire à l'esprit de la réglementation en vigueur, se concrétisait, il constituerait une régression pour la politique de prévention des risques professionnels au sein du ministère et un risque supplémentaire pour la santé au travail des agents de la DGFIP. En conséquence, les membres du CHSCT 44 demandent l'abandon immédiat de ce projet.